

Commission Permanente
22 mai 2025

AMENDEMENT – STOP AU CONTOURNEMENT DU CONTOURNEMENT

Rapport N° CP-2025-4-1-5
N°applicatif 12305

Exposé sommaire

A l'heure de l'accélération du réchauffement climatique, de l'assèchement des finances publiques et de la nécessaire sobriété foncière, il est temps d'arrêter les projets routiers inutiles.

Vouloir construire un contournement au grand contournement ouest de Strasbourg est irresponsable.

Cet amendement propose donc d'arrêter ce projet.

Amendement

SUPPRIMER

“De modifier la carte de l'armature des mobilités en renommant l'intitulé du projet 7) LIDE comme « axe économique Bruche-Métropole » et en repositionnant le rectangle correspondant le long de la voie ferrée, au nord de l'aéroport, et non pas à la jonction de la rocade sud avec l'A35.

En effet, la Collectivité européenne d'Alsace est attachée à la réalisation de la Liaison Intermodale Duppigheim-Entzheim (LIDE) qui figure explicitement dans le Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2024-2026 cosigné par l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), étant entendu que ce projet contribue à l'accessibilité multimodale de l'EMS via l'accès amélioré à la gare d'Entzheim, nœud majeur du Réseau Express Métropolitain Européen (REME), et est également indispensable au développement économique du secteur de l'aéroport en y associant la sécurisation de deux passages à niveau.

De réévaluer les besoins en surface pour le développement des infrastructures routières qui sont, pour la Collectivité européenne d'Alsace, aujourd'hui estimés entre 13 et 20 hectares sur le territoire du SCOTERS (la différence s'expliquant par la prise en compte ou non de la suppression du PN7 à Entzheim).”

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**

